

Justificatif généré le 10/05/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 10/05/2023  
Département : (92) Hauts-de-Seine  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/674390](http://www.actu-juridique.fr/a/674390)  
N° d'annonce : 674390

## LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE

Société d'Assurance Mutuelle à forme tontinière Entreprise régie par le Code des Assurances

**Siège social** : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex

Siren 302 996 160

Avis de convocation

Les membres de l'assemblée générale de LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, sur première convocation, pour le :

**Mardi 6 juin 2023 à 14 h 30**

Au siège social situé 313 Terrasses de l'Arche – 92000 Nanterre

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Délibération sur le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux conventions réglementées visées par l'article R.322-57 du Code des assurances
- Délibération sur le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux contrats d'assurance des administrateurs et des dirigeants salariés ainsi que des personnes qui leur sont liées
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Nathalie Aubonnet
- Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions figurant à cet ordre du jour.

Au cas où cette assemblée générale ne pourrait délibérer le mardi 6 juin 2023 pour défaut de quorum, l'assemblée générale serait convoquée à nouveau pour le mercredi 28 juin 2023 à 14h30 au siège social et serait appelée à délibérer sur le même ordre du jour.

Le Président

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeMzKjNXw**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeMzKjNXw>

